

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Montigny-lès-Cormeilles

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Le projet de PLU entre dans une phase d'échange avec les habitants et les personnes publiques associées. Pour cette raison, les éléments présentés sur ces panneaux pourront être amenés à évoluer.

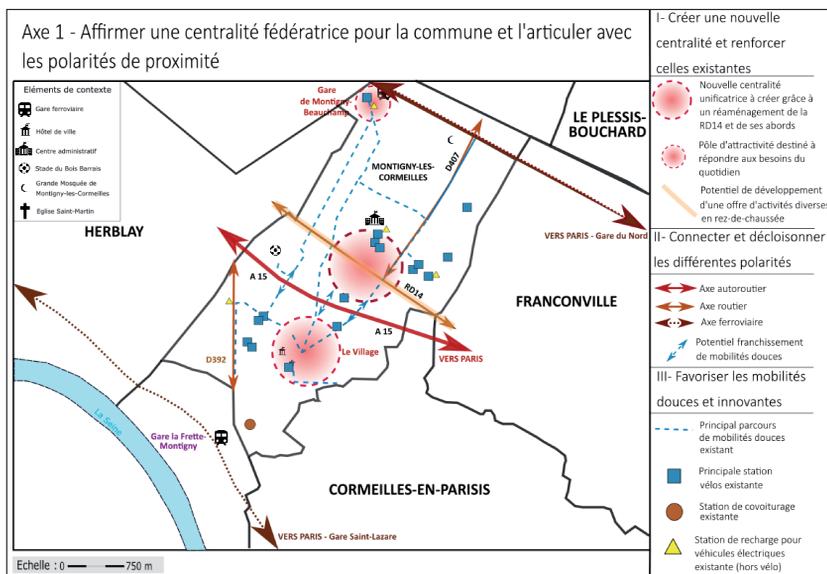
QU'EST CE QUE LE PADD ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables présente le projet communal à l'horizon 2030. Il est le fruit des enjeux issus du diagnostic et de l'analyse de l'état initial de l'environnement.

Il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme qui concernent l'organisation du territoire communal, aussi bien pour les espaces urbanisés que pour les espaces destinés à rester naturels.

Le PADD de Montigny-lès-Cormeilles se compose de 3 axes.

AXE 1 : AFFIRMER UNE CENTRALITE FEDERATRICE POUR LA COMMUNE ET L'ARTICULER AVEC LES POLARITES DE PROXIMITE



Orientation 1 : Construire une nouvelle centralité le long de la RD14

- Accueillir une diversité de fonctions : commerces, équipements, logements
- Assurer la qualité de l'espace public aux abords de la RD pour créer et accompagner l'attractivité du centre-ville

Orientation 2 : Renforcer les pôles d'attractivité en répondant aux besoins du quotidien

- Maintenir les logements, les équipements, les services et les commerces existants
- Permettre la création de logements, le développement des équipements, services et commerces

Orientation 3 : Permettre une grande accessibilité aux pôles d'attractivité et équipements pour l'ensemble des Ignymontains

- Faciliter les déplacements nord-sud et les franchissements des grands axes de déplacements, notamment avec le réaménagement de la RD14
- Favoriser les échanges entre les quartiers
- Encourager la multi modalité et assurer un accès piéton aux stations de mobilité
- Assurer un accès de chacun des Ignymontains aux espaces verts

Orientation 4 : Renforcer les modes de déplacements doux, pour un développement vert et un environnement paisible

- Rationaliser l'utilisation de la voiture
- Poursuivre le développement de l'utilisation du vélo traditionnel et à assistance électrique
- Favoriser la marche pour les trajets de proximité du quotidien

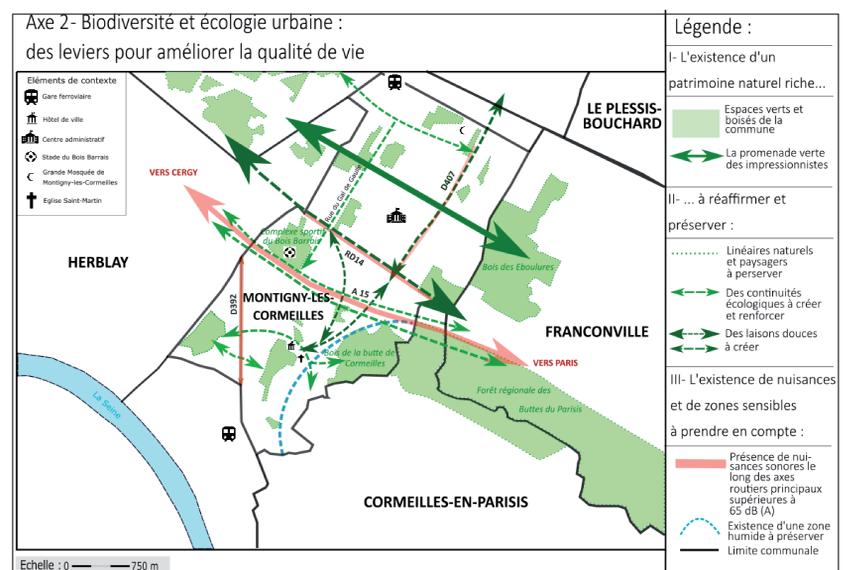
AXE 2 : BIODIVERSITE ET ECOLOGIE URBAINE : DES LEVIERS POUR AMELIORER LA QUALITE DE VIE

Orientation 1 : Réaffirmer le patrimoine naturel de Montigny

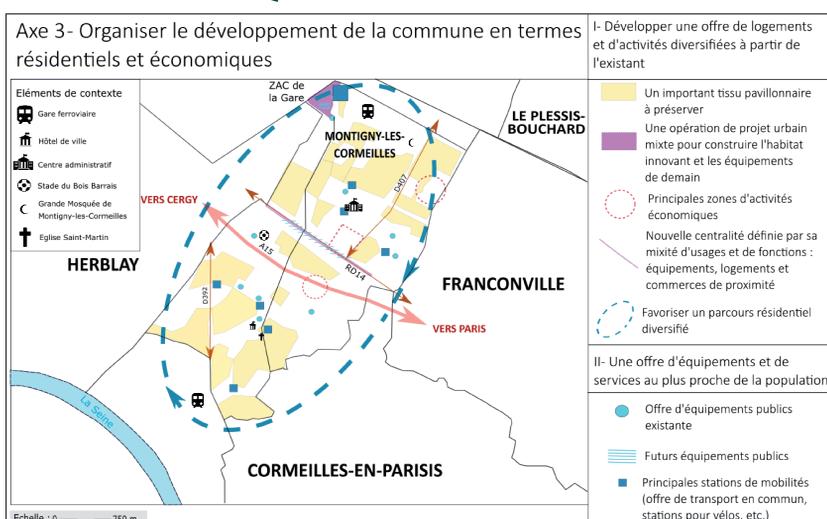
- Connecter les espaces à caractère naturel (parcs et autres espaces végétalisés publics et privés) par le développement de continuités vertes
- Protéger les parcs publics et certains jardins privés
- Dresser une liste d'éléments du patrimoine naturel à protéger
- Limiter la consommation d'espaces

Orientation 2 : Concilier aménagements, qualité paysagère, environnementale et biodiversité

- Créer des paysages urbains à partir de la structure verte de la commune
- Valoriser la diversité paysagère de la commune
- Veiller à la bonne insertion urbaine, architecturale et environnementale des nouvelles opérations
- Améliorer la performance énergétique et encourager le recours aux énergies renouvelables dans le parc existant
- Assurer la protection de la ressource en eau
- Prévenir les risques



AXE 3 : ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE EN TERMES RESIDENTIELS ET ECONOMIQUES



Orientation 1 : Développer une offre de logements diversifiée

- Permettre le parcours résidentiel des Ignymontains et l'accueil de nouveaux habitants
- Favoriser la mixité sociale en veillant au développement d'une offre de logements en accession
- Répondre à un mode d'habiter innovant

Orientation 2 : Mettre en adéquation les besoins en équipements et les services publics avec l'évolution démographique et assurer le développement économique

- Maintenir le bon niveau de services et d'équipements actuels
- Permettre l'implantation d'activités respectueuses de l'environnement sur l'ensemble du territoire
- Encourager le développement économique et la proximité habitat/emplois